



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Reçu n° 6
Le Commissaire Enquêteur
MARCEL ESQUEU

Préfecture de la Corrèze

02 DEC. 2016

GOURRIER

Dossier suivi par : Didier PRAT
Téléphone : 04.71.63.85.42
Courriel : d.prat@inao.gouv.fr

N/Réf. : 16 – EV/DP/NF - 401

Objet : Installation classée – Demande
d'autorisation d'exploiter un parc éolien
présentée par la société Parc Eolien du Puy
Péret sur les communes de PERET BEL AIR
et DAVIGNAC.

Monsieur Le Préfet
Préfecture de la Corrèze
Direction des relations avec les
collectivités locales
Bureau de l'urbanisme et du cadre de vie
1 rue Souham – BP 250
19012 TULLE Cedex

A l'attention de Mme DUCOURTIOUX Myriam

Aurillac, le 29 novembre 2016

Suite au dossier que vous nous avez transmis concernant la demande citée en objet, j'ai l'honneur de vous informer que les communes de PERET BEL AIR et DAVIGNAC sont incluses dans l'aire géographique des Indications Géographiques Protégées (I.G.P.) "Agneau du Limousin", "Canard à foie gras du Sud Ouest", "Jambon de Bayonne", "Porc du Limousin", "Veau du Limousin" et "Vins de la Corrèze".

Après étude du dossier, je vous informe que l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'affecte pas l'activité des IGP concernées.

Pour le directeur, et par délégation
La Déléguée Territoriale,

Emmanuelle VERGNOL